

Soutien aux projets de jeunes : ID'J

Les prochains jury ID'J se tiendront

- Mercredi 14 mai 2025
- Mercredi 15 octobre 2025

Le dossier de candidature, règlement d'ID'J, les dates butoirs et toutes les réponses à vos questions ou celles des jeunes se trouvent sur le site internet www.sij-montauban.fr rubrique **Info Jeunes /Les services du SIJ /Aide projets jeunes**
<https://www.sij-montauban.fr/jeunes/infojeunes/les-services-du-sij/aide-aux-projets-de-jeunes>

Pour rappel :

Dans le Tarn-et-Garonne des partenaires impliqués dans les questions de jeunesse (la CAF, le Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports - DSDEN, la MSA, le Service Information Jeunesse du Grand Montauban et l'association Profession Sport Animation Emploi 82) ont souhaité promouvoir les initiatives des jeunes. Ils ont réuni un fonds financier et ont organisé un système de jury pour délivrer une bourse (de 100 à 1000 euros) à des jeunes qui présentent des projets. Le fonds départemental d'aide aux initiatives de jeunes (ID'J) s'adresse à tous les jeunes de 11 à 30 ans révolus. Les projets présentés peuvent être individuels ou collectifs.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'être des acteurs clés du développement local. Il s'agit d'encourager leur implication dans la recherche de solutions face aux problèmes de société (protection de l'environnement et promotion du développement durable, lutte contre les discriminations, etc.) ; Développer les pratiques culturelles, sportives, scientifiques, créatrices de lien social ; Favoriser l'ouverture à l'Europe ou à l'international et ainsi de valoriser l'image de la jeunesse.

Le fonds ID'J vise à récompenser des projets de jeunes qui présentent un intérêt particulier en termes d'utilité sociale. Les projets doivent s'inscrire dans l'un au moins des objectifs suivants :

- Promouvoir l'engagement des jeunes dans un projet et expliquer la méthodologie de projets aux jeunes ;
- Donner une dimension civique aux actions des jeunes ;
- Valoriser auprès des jeunes la notion d'engagement associatif ;
- Créer de l'animation locale dans les zones rurales ou dans les zones urbaines sensibles ;
- Créer de l'animation adaptée aux désirs et modes de socialisation des jeunes.

Les projets établis par des professionnels dans le cadre d'accueils de jeunes ne peuvent faire l'objet d'une candidature : seuls les jeunes eux-mêmes qui peuvent bien sûr bénéficier d'accompagnements et de parrainages, peuvent déposer un projet.

Pour être recevable, le projet devra concerner l'une des thématiques suivantes : Citoyenneté, Environnement, Animation locale (sport et culture) et création culturelle, Solidarité de proximité, Solidarité internationale, Accès à l'information et création de supports de communication d'utilité sociale, Europe.

Les moyens mis en œuvre pour réaliser le projet présenté et pour répondre à la finalité des thématiques précitées sont libres et variés. Les actions peuvent être par exemple artistiques, événementielles comme des ateliers, des expositions...

Il est important que le porteur du projet rencontre au moins une fois la personne référente ID'J au SIJ afin de bien valider les critères d'éligibilité du fonds